|  |  |
| --- | --- |
|  | POLYNéSIE FRANçAISE |
| Ministère de l’education et de l’enseignement superieur, de la jeunesse et des sports  direction generale de l’education et des enseignements  Département de la vie scolaire | ANNEXE 1 |

Assemblée des Représentants Juniors de la Polynésie française (ARJPF)

Organisation détaillée

1. **Le travail dans les classes**
2. **Rappel des thèmes retenus :**

Pour structurer le travail des enfants et les sensibiliser à des domaines qui les touchent particulièrement, il est proposé deux thèmes au choix sur lesquels devront porter les travaux des enfants :

* *Thème 1* : « Environnement marin »

L’environnement marin est un large sujet de réflexion qui engage toute la communauté éducative : les élèves, les enseignants, les familles, les élus, les personnels communaux, les partenaires extérieurs.

A travers des situations d’échanges, de vécus d’expérience, des dispositifs seront proposés en fonction des directions prises sur le sujet.

* *Thème 2* : « Thème libre »

Parce que les élèves sont bien souvent porteurs d’idées, la parole leur est donnée afin d’explorer un thème de leur choix.

1. **Travaux à réaliser :**

Les élèves devront élaborer une proposition de délibération et deux questions à des personnalités. Ce travail de rédaction sera l’aboutissement d’une réflexion collective.

* **Proposition de délibération :**

La proposition doit être rédigée au présent de l’indicatif et comprendre :

* Un exposé des motifs d’une page qui présente l’argumentaire de la proposition. L’exposé doit expliquer chaque article du projet et doit permettre de répondre à des questions simples :
  + Pourquoi ce projet ?
  + A qui s’adresse ce projet ?
  + En quoi ce projet va-t-il améliorer les choses ?
* Le projet en lui-même, composé de 3 articles minimum et 4 maximum.

Ce travail devra être présenté en suivant les modèles des annexes 4, 4-A, 4-B et 4-C joints ou téléchargeables sur le site internet de la DGEE : [www.education.pf](http://www.education.pf).

* **Deux questions :**
* Une question à l’attention du président de l’Assemblée
* Une question à l’attention du ministre de l’éducation

**Les propositions de délibération et les deux questions devront être adressées à la direction générale de l’éducation et des enseignements/département de la vie scolaire (DGEE/DVS) pour le 12 février 2016 dernier délai.**

1. **Sélection des propositions et des questions pour la séance des 30 et 31 mars 2016 :**

L’APF et la DGEE réuniront un comité de lecture :

* Le 17 février 2016 afin de retenir 2 propositions de délibération parmi les 57 propositions soumises par les écoles,
* Le 16 mars 2016 pour la sélection des deux questions.

Dans la mesure du possible, une proposition de délibération sera retenue pour chaque thème.

Le comité de lecture se compose :

* D’un ou de deux élus de l’APF,
* D’un ou deux représentants de l’administration de l’APF,
* Du directeur général de l’éducation et des enseignements
* D’un inspecteur de l’éducation nationale
* D’un conseiller pédagogique
* De deux enseignants du cycle 3
* D’un représentant de la direction de la FOL

Suite à cette sélection, les deux propositions retenues seront adressées à chaque classe participante le 22 février 2016. Les élèves étudieront les deux textes et élaboreront pour chacun d’entre eux l’argumentaire qui servira au débat de l’APF. **Il convient d’insister sur l’étude de chaque texte. En effet, lors de la session à l’APF, les représentants juniors seront répartis de manière aléatoire dans les deux commissions préparatoires**, et étudieront une seule des deux propositions. Cette répartition leur sera communiquée lors de leur arrivée sur Tahiti.

1. **Les supports pédagogiques fournis :**

Dans chaque classe participante, l’enseignant sera amené à élaborer un projet pluridisciplinaire centré sur l’éducation civique, mais mettant en jeu des apprentissages en maîtrise de la langue (lecture, expression orale, débat, expression écrite), et d’autres disciplines en fonction du thème retenu. Un aménagement temporaire de l’emploi du temps pourra se révéler utile.

Pour aider les enseignants dans leur travail, l’APF et la direction générale de l’éducation et des enseignements adresseront à toutes les classes participantes un dossier du représentant junior.

1. **Modalités d’élection du représentant junior**

Les élections des représentants juniors et de leurs suppléants devront se dérouler entre le 1er et le 4 décembre 2015.

Pour pouvoir se présenter à l’élection, les élèves candidats devront fournir une autorisation parentale de principe pour pouvoir, s’ils sont élus, se déplacer à Tahiti et participer à la colonie de vacances organisée par la FOL, du 28 au 31 mars 2016 (voir annexes 3 et 3A).

Les élèves intéressés et autorisés devront présenter leur candidature une semaine avant l’élection auprès de leurs camarades. Il sera accordé à chacun un temps de parole de 5 à 10 minutes pour exposer ses motivations devant la classe. Le temps de parole accordé doit être identique pour chaque enfant d’une même classe.

Le vote sera un scrutin uninominal à un ou deux tours. Un seul tour si un élève recueille la majorité absolue des suffrages. Sans quoi, lors du second tour, l’élève ayant le plus de voix sera déclaré titulaire, l’élève arrivant en seconde position, sera déclaré suppléant.

Des bulletins pré-établis seront confectionnés pour le jour de l’élection. Chaque enfant, se munira de la totalité des bulletins et choisira dans une partie de la classe où il peut s’isoler, son bulletin. Il le déposera dans une urne prévue à cet effet. Le dépouillement sera effectué par des élèves ne se présentant pas à l’élection, sous le contrôle de l’enseignant.

Les résultats de l’élection seront envoyés à la DGEE/DVS pour le 11 décembre 2015, délai de rigueur, au moyen de l’annexe 2. L’autorisation parentale (annexe 3) sera jointe à cet envoi.

1. **Organisation du séjour**

Les 57 représentants juniors seront accueillis au sein d’un centre de vacances organisé à Tahiti du 28 au 31 mars 2016, animé et encadré par l’équipe de la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L).

Il convient de préciser que cette association œuvre à travers toutes les écoles de Polynésie dans le cadre d’activités extra scolaires et dispose d’animateurs diplômés et chevronnés.

Les frais de déplacement par voie aérienne et maritime pour les élèves des îles autres que Tahiti, sont pris en charge par l’APF. Pour des raisons logistiques, les réservations seront effectuées par la DGEE qui vous tiendra informés.

Les frais d’hébergement et de restauration des 57 représentants sont entièrement pris en charge. Pour des raisons pratiques, il est demandé que chaque représentant junior, même résidant à Tahiti ou à Moorea reste au centre de vacances pendant toute la durée de la manifestation à savoir du 28 au 31 mars 2016.